

## Département de la Nièvre

### Ville d'IMPHY

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 Juillet 2011

L'an deux mille onze, le dix-neuf du mois de JUILLET à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'IMPHY (Nièvre) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de cette dernière, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame JULIEN Joëlle, Maire en exercice, en suite de la convocation qui leur fut adressée le onze juillet deux mille onze, en vertu des prescriptions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_

#### ETAIENT PRESENTS : (18 Conseillers)

Mesdames et Messieurs JULIEN Joëlle, Maire, ROY Régine, CREPIN Jean-Daniel, LONGO Orféo, DAGUIN Bernard, GATEAU Mireille, AMIOT Guy, THOMAS Gérard, JACQUES Alain, AMIOT Maria, BOURGEOIS Liliane, SAURAT Jean-François, JOURNET Véronique, ROLLET Didier, AUCLAIR Nadège, VOIRIN Gérard, HERMANS Denis, CLASTRES Florence.

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES : (4 conseillers)

Monsieur MOREAU Michel ayant donné pouvoir à Monsieur JACQUES Alain, Madame NADEAU Myriam ayant donné pouvoir à Madame AUCLAIR Nadège, Madame FRAJER Céline ayant donné pouvoir à Monsieur DAGUIN Bernard et Mademoiselle HEBRAS Estelle ayant donné pouvoir à Madame GATEAU Mireille.

#### ETAIENT ABSENTS : 5 conseillers

MM et Mmes SALLE Isabelle, GAILLARD Christophe, FERREIRA Valdemar, ROZIER Catherine et BEN AMOR Fathy,

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_

Monsieur THOMAS Gérard est nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_

Le Procès-Verbal des travaux de la dernière séance (1<sup>er</sup> juillet 2011) est lu et adopté à l'unanimité, sans observation ni modification.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT DE GENDARMERIE –  
FINANCEMENT – REALISATION D'UN EMPRUNT –**

**Sur la proposition du Maire lui ayant**

Rappelé sa décision de réaliser un emprunt pour le financement des travaux de construction du nouveau casernement de gendarmerie d'IMPHY,

**Le CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré  
A la faveur d'un vote UNANIME**

Vu le budget principal de la Ville d'Imphy voté et approuvé par le conseil municipal le 6 mai 2011, transmis en Préfecture de la Nièvre le 13 mai 2011 et rendu exécutoire le 13 mai 2011,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La Ville d'IMPHY (Nièvre) contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire un emprunt de 3.250.000 € (trois millions deux cent cinquante mille euros) destiné à financer la réalisation d'un nouveau casernement de gendarmerie à IMPHY,

**ARTICLE 2** : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : prêt long terme à taux fixe
- Montant du capital emprunté : 3.250.000 €
- Durée d'amortissement : 30 ans
- Type d'amortissement : échéances constantes trimestrielles de 90 jours
- Taux d'intérêt : 4,42 % taux fixe annuel
- Date de mise à disposition totale ou partielle des fonds : au plus tard le 25 octobre 2011 . Possibilité de déblocages successifs pendant 23 mois maximum.

**ARTICLE 3** : Frais de dossier : 2000 €

**ARTICLE 4** : La Ville d'IMPHY s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

**ARTICLE 5** : La Ville d'IMPHY s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**ARTICLE 6** : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé au nom et pour le compte de la Commune par Madame le Maire,

**ARTICLE 7** : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au déblocage des fonds au rythme nécessaire au règlement des factures.

**OBJET : ORGANISATION D'UN VIDE GRENIER A L'OCCASION DE LA FETE PATRONALE DE LA SAINT-MAURICE**

**Sur la proposition du Maire lui ayant**

Fait part du souhait de la commission culturelle, d'organiser, dans le cadre des Fêtes et cérémonies, un vide grenier à l'occasion de la Saint-Maurice, le 18 septembre 2011,  
Puis proposé d'autoriser cette manifestation et d'en fixer le règlement,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A la faveur d'un vote UNANIME**

- 1- DECIDE d'organiser un vide grenier à l'occasion de la SAINT-MAURICE, le 18 septembre 2011,**
- 2- FIXE comme suit le règlement de la manifestation :**
  - Date : 18 septembre 2011
  - Lieu : le long du chemin de halage et à l'Espace de Loisirs AMPHELIA
  - Nombre d'emplacements : 250
  - Conditions de participation : emplacements gratuits de 3 mètres linéaires marqués au sol, deux emplacements maximum par participant, à l'exception des Associations caritatives et culturelles locales qui pourront bénéficier sur demande d'une longueur d'emplacement plus importante,
  - Inscriptions : Les demandes d'inscription devront impérativement être déposées en Mairie, à compter du 20 juillet jusqu'au 16 septembre à 16 heures,
  - Réglementation du déballage :
    - o Le jour du déballage, chaque vendeur donnera ses nom, prénom, adresse, n° de carte d'identité ou de passeport ou de permis de conduire qui seront notés dans un registre des exposants qui sera remis à la Gendarmerie, puis transmis en Préfecture.
    - o Les exposants pourront s'installer sur les emplacements à partir de 7 heures et devront avoir quitté leur emplacement pour 18 heures.
    - o L'emplacement devra être restitué dans le même état que lors de l'attribution, c'est-à-dire PROPRE, sans déchets, papiers, etc... A cet effet, un sac poubelle sera remis à chaque participant.

**OBJET : EXERCICE BUDGETAIRE 2011 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 –**

**Sur la proposition du Maire lui ayant**

Fait part d'un courrier de la Trésorerie Nevers Banlieue relatif à un dépassement de crédits au chapitre 20, les frais d'études de l'aménagement de la Traversée d'IMPHY ayant été prévu au chapitre 23 alors qu'ils auraient du l'être au chapitre 20,

**Le CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,  
A la faveur d'un vote UNANIME**

DECIDE la modification suivante en section d'investissement du Budget principal, en Dépenses :

- 2031-820-231 Frais d'études pour l'aménagement de la Traversée d'IMPHY + **21.200 €**
- 2313-820-231 Traversée d'IMPHY **- 21.200 €**